

MAIRIE
DE
CRAPONNE SUR ARZON



HAUTE-LOIRE
43000

Tel : 04 77 03 24 16
Fax : 04 77 03 34 11

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

9 décembre 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Pour représenter la commune dans la nouvelle entité Syndicat des Eaux et d'Assainissement du Velay Rural « les eaux du Velay », la commune a désigné comme membres titulaires : Alain JOUBERT et Paul DEMAS et comme membre suppléant Hervé VIGNAL.

L'ordre du jour comportait plusieurs points en lien avec le Syndicat des Energies avec notamment les dépenses se rapportant aux travaux d'éclairage public et dont la participation de la commune s'élève à 55% du montant total HT. Les opérations concernent l'Avenue de la Prairie, la Route de Retournac, Paucheville.

Le Conseil Municipal avait déjà délibéré dans le cadre du projet de Maison de la Santé pour céder à la Communauté de Communes une bande de terrain. Le projet s'affinant, l'espace initialement prévu a été adapté aux besoins précis et un nouveau bornage est intervenu. Le Conseil Municipal a approuvé la cession de la parcelle cadastrée AX 380 de 62 m² pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal a approuvé la décision modificative n°2 : ajustements liés au transfert de charge avec la Communauté de Communes du Pays de Craponne, ajustement des dépenses liées à l'hôtel de ville (intervention sur la toiture, acquisition d'un poste informatique, travaux accessibilité). Enfin une opération d'ordre était également validée concernant la vente de la parcelle AW 419 (garages rue des dragons) suite à la cession à l'OPAC pour l'euro Symbolique.

L'assemblée a approuvé la signature de la convention avec le Centre de Gestion se rapportant à l'adhésion au service prévention pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail.

Enfin par délibération en date du 14 novembre le Conseil Municipal avait validé le choix de nombreuses dénominations pour plusieurs voies sans nom. Depuis une nouvelle demande a été formulée en Mairie. Le nom proposé a été retenu : « Impasse Jeanne d'Arc ».

Laurent MIRMAND

Maire de CRAPONNE-SUR-ARZON

